

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mil seize, le trente et un mars à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAYRAC Olivier ; BRIARD Marion ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; GILLARD Thierry ; JOIMEL Christine ; LEMAIRE Rodrigue ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MEZIERES Sandrine ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absents : BOGAERT Béatrice ; CHAPITEAU Stéphanie

Pouvoirs : //

Secrétaire : EVEN Sandrine

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE – 2016.03.01.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de VENTE Michel, 1^{er} adjoint

délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par Monsieur SENK Maryan, Maire,

après présentation du compte administratif lequel fait ressortir :

un excédent à la section d'investissement de ----- 21 589.17 €

et

un excédent à la section de fonctionnement de ----- 218 983.55 €

vote, après la sortie de Monsieur le Maire, avec 16 voix pour le compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE - 2016.03.02.

Le conseil Municipal,

Approuve avec 17 voix le compte de gestion établi par le percepteur,

Certifie que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures, que les résultats de l'exercice 2015 sont en concordance avec les résultats du compte administratif.

Vote avec 17 voix pour, le compte de gestion de l'année 2015.

AFFECTATION DE RESULTATS / REPRISE DE L'EXCEDENT- COMMUNE - 2016.03.03.

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur SENK, maire

après avoir examiné les résultats 2015, statuant sur l'affectation de résultat

après en avoir délibéré avec 17 voix pour,

décide d'affecter le résultat,

SECTION INVESTISSEMENT :

Reprise excédent au compte R001 ----- 21 589.00 €

Affectation du résultat 1068 ----- 117 230.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Reprise excédent au compte R002 ----- 101 753.00 €

VOTE DES TAUX – 2016.03.04.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de conserver les taux des 3 taxes

vote avec 17 voix pour, les taux des taxes tels que ci-dessous :

Taxe d'habitation	18.13 %
Taxe foncière sur le bâti	31.08 %
Taxe foncière sur le non bâti	38.92 %

VOTE DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES – 2016-03-05

ARTICLE 6554 CONTRIBUTIONS ANNUELLES	
Comité Juno	100.00
SDEC ENERGIES	31 000.00
SDEC ENERGIES TRAVAUX	43 050.00
SIGAZ	1 000.00
SYNDICAT DU COLLEGE	15 300.00
SYNDICAT ROUTIER	3 354.00
CAEN LA MER FOURRIERE	1 300.00
ARTICLE 65736	
CCAS	12 000.00
ARTICLE 6574 SUBVENTIONS ANNUELLES	
ADL CAF	230.00
AMICALE DES ANCIENS MINEURS	50.00
AMICALE DU PERSONNEL	400.00
ANCIENS COMBATTANTS	280.00
APE	545.00
ASFM	13 500.00
BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE coop scolaire	225.00
CLASSE DECOUVERTE + PROJETS	1 300.00
ECOLE MATERNELLE	
CLASSE DECOUVERTE + PROJETS	1 500.00
ECOLE PRIMAIRE	
CLUB DE L'AMITIE	345.00
COMITE DE JUMELAGE ANGLAIS	1 260.00
COMITE DES FETES	2 000.00
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	645.00
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	510.00
DIVERS	2 805.00
ECOLE DE MUSIQUE	500.00
ŒUVRES LAIQUES	40.00
PAPILLONS BLANCS	40.00
PEP	50.00
PLAINE DE VIE	500.00
PREVENTION ROUTIERE	35.00
RESTOS DU CŒUR	230.00
SOCIETE DE CHASSE	205.00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – COMMUNE – 2016.03.06.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur SENK,

vote le budget avec 17 voix pour

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 186 427.00 €	1 186 427.00 €
INVESTISSEMENT	861 719.00 €	861 719.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE – REFECTION SOL SALLE POLYVALENTE – 2016.03.07

Le Maire expose aux membres du conseil la démarche à suivre pour les subventions parlementaires

Concernant la réfection du Sol de la Salle Polyvalente construite avant 1980 une délibération précisant la nature et le montant des travaux et autorisant le Maire à solliciter cette subvention doit être prise

Nature des Travaux : Restauration complète du sol

Coût de l'opération : 43 000.00 € HT

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Accepte le devis de l'Entreprise SOLOMAT pour un montant de 43 000.00 € HT

autorise le Maire à effectuer la demande de subvention parlementaire

DEVIS JEUX – 2016.03.08

Suite aux souhaits des jeunes habitants de la commune d'avoir à disposition une aire de jeux multi-sports des devis ont été reçus en mairie :

2 de la société SDU pose incluse

D'un montant de 9 042.00 € TTC

Et d'un montant de 2 940.00 € TTC

1 devis de la société AGRISPORT d'un montant de 9 690.14 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré retient le devis de SDU d'un montant de 9 042.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

CONSEIL D'ÉCOLES : Compte rendu sommaire

Effectifs :

Primaire : 2009 131 élèves 2016 : 139 élèves == effectif quasi stable

Maternelle : 88 élèves dont 5 en très petite section

La directrice de l'école maternelle se plaint d'un favoritisme pour la primaire en termes de dépenses. Monsieur le Maire a proposé de lister les différentes dépenses passées depuis 2008 en investissement.

Souci de l'absence de personnel un vendredi qui a induit la garde des enfants par un seule personne ½ heure le midi.

SALLE MULTI-ACTIVITES : Inauguration le 1^{er} mai 2016

CDC VALLEE DE L'ORNE : Le budget a été voté. Il est globalement excédentaire. Les taux d'imposition sont inchangés.

Les projets de liaisons douces, zone d'activités à Laize la Ville et du Pont du Coudray sont actés.

Transport des enfants inscrits au centre aéré risque d'être supprimé, en effet sur 21 inscrits, 10 en moyenne et quelques fois 5 enfants fréquentent le centre dont aucun Fontenaysien.

Ordures Ménagères : Monsieur SENK annonce un rendez-vous à la préfecture le 1^{er} avril pour les ordures ménagères. Pour la Communauté de Communes EVRECY CAEN ORNE ODON le ramassage est à la levée par VEOLIA et le SYVEDAC pour l'incinération. De plus des communes rejoignant CAEN LA MER risquent de quitter le SMICTOM.

Il se pourrait que le SMICTOM conserve le ramassage des ordures ménagères de la nouvelle Communauté de Communes après la fusion.

Les conséquences éventuelles == Hausse des taxes OM. Des communes du Sud de Caen pourraient utiliser la nouvelle déchetterie.

VIDE GRENIER : La manifestation sera reprogrammée prochainement suite au mauvais temps.

Problème de gestion au niveau du groupe séniors.

DEFIBRILLATEURS : Monsieur LEMAIRE demande où se trouve le défibrillateur ? Il est installé dans l'entrée de la salle multi-activité. La majorité des conseillers pense qu'il devrait être accessible à l'extérieur. Monsieur SENK suggère d'en installer un autre près de la Mairie.

CCAS : le repas aura lieu le 4 juin prochain à la Salle Multi-activités. Du fait qu'il n'y aura pas de transport le coût sera diminué d'environ 600 €.

FIN DE SEANCE A 20 H 20

ANQUETIL G.



BRIARD M.



EVEN S.



LEMAIRE R.



LOUVARD H.

SAVORIGNAN F.



VENTE M.

BAYRARD O.



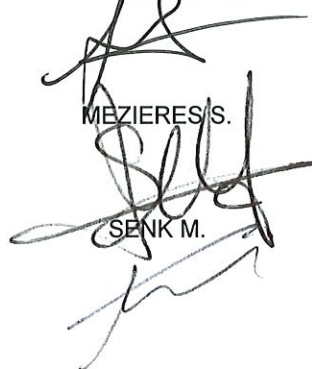
CHAPITEAU S.

(absente.)

GILLARD J.



LE RICHEUX E.



MEZIERES S.

SENK M.

BOGAERT B.

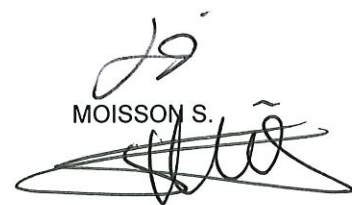
(absente)

DUMENIL G.



JOIMEL C.

LEVALLOIS N.



MOISSON S.

VANDERMEERSCH B.

